

REGLEMENT DU RALLYE DES PYRENEES 2008

A l'attention des participants

Le Rallye des Pyrénées 2008 est une manifestation de loisir dont le but est de rassembler durant 2 journées, **les SAMEDI 7 et DIMANCHE 8 JUIN 2008**, des membres du Club Lotus France et leurs amis

En 2008 nous serons près de 15 à 30 autos et 30 à 60 participants.

Cette manifestation est organisée par la région sud-ouest du Club Lotus France et s'inscrit en qualité de rencontre régionale du Club Lotus France.

L'organisation et ses GO :

- o CLUB LOTUS France, (Association Loi de 1901) région sud-ouest.
- o Organisateur de la sortie : Alain BODIN, tel 06 87 11 52 12.
- o Organisateur adjoint : Jacques MOLESTI, tel 06 16 74 09 72
- o Reporter : Anthony BRANDALISE, tel 06 31 97 97 08

Les organisateurs (les GO) sont bénévoles,

Votre dossier de participation

Un dossier, vous sera donné comprenant le présent règlement, le road-book, documentation, l'adresse du Restaurant, de l'hôtel ect. Pour recevoir ce dossier vous devez avoir réglé le solde de votre engagement et dûment complété les décharges de responsabilité pour autant de personnes que vous engagées (conducteur et passagers)

La Sécurité sur routes

Véhicule et équipement : Outre une auto en bon état, notamment freins, pneus, éclairage, les accessoires de sécurité suivants sont les bienvenus : triangle de pré signalisation, gilet jaune/orangé fluo et extincteur. Avant de partir vous devez avoir signé les décharges de responsabilité, lu le présent règlement, disposer d'un permis de conduire avec ses points, d'une assurance valide et écouter le briefing.

Un GO vous donnera le feu vert du départ : Attention ce rallye est touristique. Vous devez respecter le code de la route français et les règles d'environnement. Chacun roule à son allure en respectant la réglementation. La courtoisie est la bienvenue. Le départ cadencé de 4 autos toutes les 2 minutes à pour but de fluidifier la circulation et éviter des bouchons. Chacun peut s'arrêter, faire des pauses ou bon lui semble, dans la mesure où son auto est bien stationnée. Il vous est demandé de gêner le moins possible la circulation des autres usagers de la route et aussi des participants. Nous vous recommandons d'être attentif aux cyclistes particulièrement en descente de cote et aux animaux sur la chaussée notamment en montagne.

Difficultés : En cas d'accident le Club Lotus France se dégage de toute responsabilité et n'est tenu à aucun dépannage. Vous devez signaler votre auto (warning, triangle de pré signalisation, personne incitant au ralentissement,...) et prévenir votre compagnie d'assurance / assistance pour amener votre auto dans un garage. Vous prévenez aussi votre GO animateur pour organiser la suite de votre séjour (place passager dans un autre véhicule et conséquence sur votre engagement). Si vous n'avez que des petits problèmes techniques les Organisateur et les autres membres du Club Lotus France feront leur maximum pour vous accompagner techniquement et moralement.

Suspensions

Le non respect d'une des dispositions de ce règlement pourra entraîner la suspension partielle ou exclusion totale d'un engagé, ou tout autre participant qui ne respecterait pas ce règlement. Aucun remboursement ni aucune indemnisation ne seront effectués. L'Organisation ayant déjà engagé vos frais de votre séjour (restaurant et autres frais).

L'engagé s'engage à respecter ce règlement et à informer chaque personne placée sous sa responsabilité (passager, ...) des procédures et règlements liés à ce rallye touristique.

Tel 06 87 11 52 12 Fax 05 61 74 34 52 Club Lotus France Sud Ouest. 17, rue des Ecoles 31240 SAINT-JEAN
lotus@autosdexception.com <http://www.club-lotus.fr> <http://autosdexception.com>